



## AUTORISATION D'ÉTABLISSEMENT

N° 00116315 / 3

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales,

**PROXIMUS LUXEMBOURG S.A.**

est autorisée à exercer au **GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**  
en qualité de **COMMERCANTE** l'activité suivante:

**ACTIVITÉS ET SERVICES COMMERCIAUX.**

La présente autorisation n'est valable que si la société est dirigée de manière effective par **HOFFMANN GÉRARD JEAN-PIERRE NICOLAS**.

La présente autorisation est personnelle et peut être révoquée à tout moment. **Elle ne dispense pas des autorisations à délivrer par d'autres autorités.** Le numéro de l'autorisation ministérielle doit figurer sur les lettres, courriers électroniques, sites internet, devis, factures et devantures, ainsi que sur les panneaux devant être installés obligatoirement sur tous les chantiers.

Luxembourg, le 25 mai 2019

Pour le Ministre des Classes moyennes

Gilles SCHOLTUS

Conseiller de gouvernement 1re classe

